



Conseil ontarien  
de la qualité de  
l'enseignement supérieur

*Un organisme du gouvernement de l'Ontario*

# L'impact du modèle de financement à temps partiel de l'Ontario sur les collèges et les étudiant·es

---

Laura Gallant, Sarah Brumwell,  
Ken Chatoor et Julia Colyar

## Publié par le :

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur  
88, Queens Quay Ouest, bureau 2500  
Toronto, ON, M5J 0B8, Canada

Téléphone : 416 212-3893 | Télécopieur : 416 212-3899

Site Web : [www.heqco.ca](http://www.heqco.ca) | Courriel : [info@heqco.ca](mailto:info@heqco.ca)

## Citer ce document comme suit :

Gallant, L., Brumwell, S., Chatoor, K. et Colyar, J. (2025). *L'impact du modèle de financement à temps partiel de l'Ontario sur les collègues et les étudiant-es*. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur



Les opinions exprimées dans le présent document de recherche sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues ni les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres organismes ou organisations ayant offert leur soutien, financier ou autre, dans le cadre de ce projet. © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025.



# Table des matières

Questions de recherche et méthodologie.....	7
Étudiant·es à temps partiel en Ontario .....	9
Aperçu du modèle de financement à temps partiel pour les collèges de l'Ontario .....	12
Impacts du modèle de financement à temps partiel sur les collèges de l'Ontario .....	16
Le modèle de financement des collèges à temps partiel de l'Ontario décourage le développement de programmes et d'inscriptions à temps partiel. ....	17
Les collèges ont des difficultés à fournir des ressources administratives spécifiques au temps partiel. ....	18
La collecte de données sur les étudiant·es à temps partiel est difficile et incohérente, ce qui limite la compréhension qu'ont les établissements des étudiant·es à temps partiel et de leurs parcours.....	18
Les collèges ont développé des approches spécifiques à la communauté et des approches collaboratives pour les programmes à temps partiel. ....	20
Impacts du modèle de financement du temps partiel sur les étudiant·es à temps partiel .....	21
L'insuffisance du financement conduit à des approches variées de l'inscription à temps partiel, de l'enregistrement et de l'allocation des ressources administratives, ce qui pose des problèmes de navigation aux étudiant·es à temps partiel.....	21
Les étudiant·es à temps partiel peuvent être confrontés à des défis académiques concernant la persévérance, la progression des cours et l'achèvement des études. ....	22
L'offre de soutien académique, de bien-être et financier pour les étudiant·es à temps partiel n'est pas homogène d'un collège à l'autre. ....	24
Discussion .....	25
Conclusion .....	27
Références.....	30
Annexe A : Tendances en matière de demandes et d'inscriptions.....	35
Annexe B : Formules de calcul des unités de financement pondérées des collèges à temps plein et à temps partiel .....	44
Annexe C : Tableaux de données d'entretien .....	45



# Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b>	<i>Résumé du profil des personnes interrogées</i>	8
<b>Tableau A1</b>	<i>Demandes d'admission à l'OCAS à temps partiel, 2016-2023</i>	35
<b>Tableau A2</b>	<i>Caractéristiques des candidat-es à l'OCAS à temps partiel, 2016-2023</i>	37
<b>Tableau A3</b>	<i>Proportions d'inscriptions nationales dans les collèges de l'Ontario selon le statut d'inscription, 2018-2019-2022-2023</i>	38
<b>Tableau A4</b>	<i>Proportions d'inscriptions internationales dans les collèges de l'Ontario par statut d'inscription, 2018-2019-2022-2023</i>	38
<b>Tableau A5</b>	<i>Proportions de l'effectif national à temps partiel des collèges de l'Ontario selon l'admissibilité au financement, 2019-2020 et 2023-2024</i>	39
<b>Tableau A6</b>	<i>Proportions de l'effectif national admissible au financement à temps partiel de l'Ontario par groupe d'âge, 2019-2020 et 2023-2024</i>	39
<b>Tableau A7</b>	<i>Proportions d'inscriptions nationales à temps partiel dans les collèges de l'Ontario, par genre, 2018-2019 et 2022-2023</i>	40
<b>Tableau A8</b>	<i>Proportions de l'effectif masculin national admissible au financement des collèges de l'Ontario à temps partiel, par groupe d'âge, 2019-2020 et 2023-2024</i>	41
<b>Tableau A9</b>	<i>Proportions de l'effectif féminin national et diversifié selon le genre, par groupe d'âge, pour le financement à temps partiel des collèges de l'Ontario, 2019-2020 et 2023-2024</i>	42
<b>Tableau A10</b>	<i>Proportions d'inscriptions à temps partiel dans les collèges canadiens de l'Ontario par domaine d'études 2018-2019 et 2022-2023</i>	43
<b>Tableau C1</b>	<i>Nombre de références et de cas pour la question de recherche : « Qui sont les étudiant-es à temps partiel et pourquoi ce choix? »</i>	45
<b>Tableau C2</b>	<i>Nombre de références et de cas pour la question de recherche : « Quels sont les impacts du modèle de financement à temps partiel de MCUERS sur les collèges? »</i>	46
<b>Tableau C3</b>	<i>Nombre de références et de cas pour la question de recherche : « Quel est l'impact du modèle de financement à temps partiel de MCUERS sur les étudiant-es? »</i>	47



L'un des principaux atouts du système collégial public de l'Ontario est l'éventail des programmes proposés aux apprenants. L'étude à temps partiel est l'une de ces options et les apprenants à temps partiel<sup>1</sup> représentent une proportion importante des inscriptions totales dans les établissements d'enseignement supérieur. En 2022-2023, 31 % des inscriptions nationales dans les collèges de l'Ontario étaient à temps partiel (Statistique Canada, 2024). L'intérêt pour les programmes d'enseignement supérieur à temps partiel a augmenté depuis 2016.<sup>2</sup> Compte tenu de la demande croissante d'études à temps partiel, le COQES a étudié la formule de financement actuelle pour les inscriptions à temps partiel dans les établissements d'enseignement supérieur,<sup>3</sup> qui est distincte de la formule utilisée pour les inscriptions à temps plein.<sup>4</sup> Le financement des inscriptions à temps plein est largement basé sur les effectifs et les coûts estimés des programmes, les inscriptions dans les programmes les plus coûteux bénéficiant d'un financement plus élevé. Le financement des activités à temps partiel est calculé sur la base des heures de contact des étudiant·es (une unité représentant un·e étudiant·e inscrit·e à une heure d'enseignement obligatoire) et converti en unités de financement sans référence directe aux coûts du programme. En examinant les tendances en matière de demandes et d'inscriptions et en menant des entretiens avec des personnes-ressources clés dans les collèges de l'Ontario, le COQES a également examiné l'impact du modèle de financement à temps partiel de l'Ontario sur les établissements et les étudiant·es. Notre analyse a révélé que, bien que la demande de possibilités d'apprentissage à temps partiel soit forte et croissante, le modèle de

---

<sup>1</sup> En Ontario, un·e étudiant·e collégial·e à temps partiel est défini·e comme une personne inscrite à un ou plusieurs cours comprenant moins de 70 % des heures de contact avec les étudiant·es (une unité représentant un·e étudiant·e inscrit·e à une heure d'enseignement requise) ou 66 ⅔ % des cours requis pour un programme à temps plein au cours d'un semestre ou d'une période de référence, à quelques exceptions près (ministère des Collèges, des Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, 2022a). Les étudiant·es handicapé·es qui ont besoin d'une charge de cours réduite peuvent être considéré·es comme des étudiant·es à temps plein en étant inscrit·es à 40 % ou plus d'une charge de cours complète.

<sup>2</sup> Analyse par le COQES des données de l'OCAS. Voir annexe A, tableaux A1 et A2.

<sup>3</sup> Dans sa lettre d'instructions de septembre 2023, le ministre des Collèges, des Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité a demandé au COQES d'évaluer la formule actuelle de financement des collèges à temps partiel. La lettre d'instructions a fait part de ses préoccupations concernant les différences entre les modèles de financement à temps plein et à temps partiel, qui peuvent conduire à des opportunités de programmes inéquitables et à des difficultés d'accès pour les étudiant·es de l'Ontario.

<sup>4</sup> Un·e étudiant·e à temps plein est « une personne qui est inscrite à un programme d'enseignement collégial pour au moins 70 % des heures de contact avec les étudiant·es ou 66 ⅔ % des cours requis pour le programme d'enseignement au cours d'un semestre donné ou d'une période de référence. Un·e étudiant·e bénéficiant d'une équivalence ou d'une exemption de cours n'est pas considéré·e comme inscrit·e à ce cours » (MCUERS, 2023, p.10).



financement des collèges du ministère ne soutient pas le développement de programmes à temps partiel et limite l'accès des étudiant·es.

Cela fait plus de 30 ans que l'on s'inquiète du modèle de financement des collèges à temps partiel de l'Ontario. En 1991, un groupe de travail a examiné le modèle et a ciblé un certain nombre d'obstacles à l'apprentissage à temps partiel, notamment la disponibilité des services de soutien et les restrictions d'inscription dans les programmes plus coûteux (groupe de travail, 1991). Plus récemment, le rapport du groupe d'experts (Harrison, 2023) a noté que le financement des inscriptions à temps partiel « dissuade les collèges d'accepter des étudiant·es à temps partiel. Cela contredit également l'importance déclarée de l'apprentissage continu pour la préparation et la requalification de la main-d'œuvre » (p. 24). Les questions relatives à la dissuasion des inscriptions sont particulièrement pressantes dans le contexte actuel, car les collèges ont enregistré une baisse de 17 % des inscriptions nationales entre 2018-2019 et 2022-2023 (Statistique Canada, 2024) et de nouvelles limites fédérales sur les permis d'études pour les étudiant·es internationaux ont été mises en œuvre. Les changements dans le financement des inscriptions à temps partiel peuvent offrir des possibilités d'éducation postsecondaire (EPS) à un plus grand nombre d'apprenants nationaux à travers l'Ontario et peuvent soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes par les collèges.

Les problèmes signalés concernant le modèle de financement des établissements d'enseignement supérieur à temps partiel constituent des obstacles pour la population croissante d'apprenants à temps partiel qui recherchent des possibilités d'amélioration et de requalification de leurs compétences. L'évolution du marché du travail au cours des 50 dernières années a incité beaucoup de Canadien·nes à suivre des formations à temps partiel dans des établissements d'enseignement supérieur pour trouver un emploi et progresser dans leur carrière (Lee, 2017; Roemer, 2022). Les études à temps partiel intéressent de nombreux apprenants en raison de leur flexibilité. Certains étudiant·es doivent conserver leur emploi pour aller à l'école (Lee, 2017) ou doivent concilier leurs responsabilités familiales et de garde tout en poursuivant des études postsecondaires (Cummins et al., 2019; Kember & Leung, 2004; Lee, 2017; Lopez-Rabson & McCloy, 2013; Peters & Draughon, 2017). Les étudiant·es handicapé·es étudient souvent à temps partiel, car l'emploi du temps peut être plus souple et permet aux étudiant·es d'adopter le rythme scolaire qui convient le mieux à leurs capacités et à leurs besoins individuels (Commission ontarienne des droits de la personne, n.d.).



En continuant à étudier les défis ciblés par le groupe de travail de 1991 et le rapport du groupe d'experts, ce rapport explore la mesure dans laquelle les collèges de l'Ontario peuvent répondre aux besoins des apprenants à temps partiel. Ce rapport s'appuie sur des entretiens avec la gestion et la direction de collèges et d'universités, sur un examen des données disponibles et sur une analyse des documents politiques pertinents. Nous décrivons les apprenants à temps partiel, le modèle de financement actuel et son impact sur les établissements et les étudiant·es.

## Questions de recherche et méthodologie

Les questions suivantes ont guidé cette étude :

- Qui sont les étudiant·es à temps partiel et pourquoi ce choix?
- Comment le modèle de financement actuel tient-il compte des inscriptions d'étudiant·es à temps partiel dans les programmes des collèges? Comment ce modèle se compare-t-il à celui utilisé pour les universités en Ontario?
- Quels sont les impacts du modèle de financement à temps partiel du ministère des Collèges, des Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS) sur les collèges et les étudiant·es?

Trois approches principales ont été utilisées pour cette recherche : une analyse de la littérature académique et politique relative aux modèles de financement des collèges et universités de l'Ontario; 25 entretiens semi-structurés avec des parties prenantes, tirés d'un échantillon équilibré en termes de taille, de type et de localisation géographique des établissements; et une analyse quantitative des données disponibles sur les inscriptions et les candidat·es.

Les données sur les effectifs et le sexe présentées dans ce rapport sont basées sur les données de Statistique Canada (2024). Les données relatives à l'âge et à l'admissibilité au financement ont été obtenues à partir du Postsecondary Enrolment Sandbox du MCUERS sur la plateforme de partage de données Open SIMS. Les données sur les candidat·es et les demandes d'admission ont été recueillies pour les personnes qui ont fait une demande d'admission à au moins un programme à temps partiel et/ou à au moins un programme à temps plein à temps partiel par l'intermédiaire du Service



d'admission des collèges de l'Ontario (OCAS)<sup>5</sup>. Étant donné que l'OCAS traite les demandes d'admission pour un sous-ensemble de collèges de l'Ontario, ces chiffres sont probablement une sous-estimation du nombre réel de candidat·es et de demandes d'admission à temps partiel. Le COQES a reçu l'ensemble de données de l'OCAS au printemps 2024. Le nombre de candidat·es et de demandes pour 2024 était incomplet, car l'OCAS accepte les demandes sur une base continue tout au long de l'année pour tenir compte des admissions des semestres d'été, d'automne et d'hiver du secteur collégial. Le nettoyage des données et l'analyse descriptive de base ont été effectués avec Stata 18.

Les personnes interrogées dans les établissements comprenaient des dirigeant·es actuel·les et ancien·nes, des administrateur·rices, des registraires, des doyen·nes, des chercheur·euses et des conseillers et conseillères de programme. Deux organisations à but non lucratif représentant les établissements d'enseignement supérieur de l'Ontario ont également apporté des points de vue importants. Les entretiens ont été transcrits puis codés à l'aide du logiciel NVivo. Le tableau 1 présente un aperçu des affiliations des personnes interrogées.

**Tableau 1**

*Résumé du profil des personnes interrogées*

Établissement/Organisation	Entretiens terminés
Collège	19
Université	4
Organisation à but non lucratif	2
Total	25

*Remarque* : Ce tableau présente le nombre d'entretiens réalisés par établissement et par type d'organisation. Tous les établissements et organisations étaient basé·es en Ontario.

<sup>5</sup> L'OCAS est un organisme à but non lucratif dont l'objectif est de créer de nouvelles voies permettant aux candidats d'explorer les 24 collèges publics de l'Ontario et d'entrer en contact avec eux, et de fournir des outils et des services qui soutiennent les partenaires des collèges.



# Étudiant·es à temps partiel en Ontario

La proportion d'apprenants à temps partiel dans les collèges de l'Ontario est restée relativement stable entre 2018-2019 et 2022-2023. Au cours de cette période, une moyenne de 29 % des inscriptions nationales étaient à temps partiel (Statistique Canada, 2024),<sup>6</sup> dont la majorité (96 %) était admissible au financement.<sup>7</sup> En comparaison, au cours de la même période, seulement 11 % des inscriptions internationales totales étaient à temps partiel (Statistique Canada, 2024).<sup>8</sup> Les apprenants à temps partiel étaient presque exclusivement des ressortissants nationaux, car les règles relatives aux permis de travail en cours d'études et après le diplôme pour les étudiant·es internationaux exigent généralement une inscription à temps plein (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2025).

Les tendances en matière d'inscriptions à temps partiel varient considérablement d'un établissement à l'autre. Certains collèges ont vu leurs effectifs à temps partiel diminuer entre 2018-2019 et 2022-2023. Ces baisses ont été plus prononcées dans les plus grands collèges de l'Ontario, à qui l'on peut attribuer la majeure partie de la baisse totale des inscriptions à temps partiel. Trois collèges, cependant, ont connu des augmentations au cours de la même période, leurs inscriptions à temps partiel augmentant respectivement de 5 %, 8 % et 21 %. Ces gains d'inscriptions sont moins visibles dans les statistiques provinciales, mais reflètent les efforts intentionnels des établissements pour donner la priorité aux options d'études à temps partiel.

Entre 2018-2019 et 2022-2023, environ 62 % des étudiant·es nationaux à temps partiel se sont identifiés comme des femmes ou des personnes issues de la diversité des

---

<sup>6</sup> Voir annexe A, tableau A3

<sup>7</sup> Voir annexe A, tableau A5. L'admissibilité au financement fait référence au fait que les établissements reçoivent un financement pour les inscriptions par le biais de la subvention de fonctionnement de base, que ces étudiant·es soient inscrit·es à temps plein ou à temps partiel. Les étudiant·es étrangers sont généralement considérés comme non admissibles au financement. Les inscriptions à temps partiel ne sont pas admissibles au financement des programmes du Conseil supérieur, des programmes de collaboration en soins infirmiers, des programmes de réduction des frais de scolarité, des programmes de recouvrement intégral des coûts et d'autres programmes tels que les programmes à double reconnaissance de crédit et les certificats d'apprentissage. Les inscriptions à temps plein dans les programmes du Conseil supérieur, les programmes de collaboration en soins infirmiers et les programmes de recouvrement intégral des coûts ne sont pas admissibles au financement.

<sup>8</sup> Il s'agit d'une moyenne quinquennale pour la période 2018-2019 à 2022-2023. Voir annexe A, tableau A4.



genres, et 38 % se sont identifiés comme des hommes (Statistique Canada, 2024).<sup>9</sup> Les étudiant·es à temps partiel ont également tendance à être plus âgé·es. Par exemple, entre 2019-2020 et 2023-2024,<sup>10</sup> 67 % des étudiant·es nationaux à temps partiel étaient âgé·es de 25 ans et plus.<sup>11</sup> Cette tendance diffère légèrement selon le genre. Chaque année, environ 32 % des étudiants de sexe masculin appartiennent à la tranche d'âge des 20-24 ans, tandis que 59 % appartiennent aux tranches d'âge des 25-34 ans et des 35 ans et plus (30 % et 29 % respectivement).<sup>12</sup> La majorité (94 %) des étudiant·es issus de la diversité de genre étaient âgé·es de 20 ans ou plus, et environ 72 % avaient plus de 25 ans (32 % avaient en moyenne entre 25 et 34 ans, et 40 % avaient en moyenne 35 ans ou plus).<sup>13</sup> Les étudiant·es âgé·es de 19 ans ou moins représentaient la plus petite proportion des inscriptions à temps partiel, quel que soit le genre (environ 6 % pour les étudiant·es issus de la diversité des genres, et environ 9 % pour les étudiants).<sup>14</sup> Cela confirme que la plupart des étudiant·es à temps partiel n'entrent pas dans l'enseignement postsecondaire directement après le secondaire.

Les informations concernant le domaine d'études des étudiant·es à temps partiel des collèges nationaux de l'Ontario entre 2018-2019 et 2022-2023 sont limitées.<sup>15</sup> Chaque année, environ la moitié de ces inscriptions étaient classées comme « autres » ou « non classées »<sup>16</sup> (Statistique Canada, 2024). En moyenne, 40 % des apprenants à temps partiel étaient inscrits dans des programmes de commerce, de sciences humaines, de santé, d'arts, de sciences sociales et d'éducation (SACHES). Ces inscriptions SACHES ont été relativement stables au cours de cette période, avec une légère baisse (3 %) de 2018-2019 à 2022-2023. Au cours de la même période, 8 % en moyenne des apprenants à temps partiel étaient inscrits dans des programmes de

---

<sup>9</sup> Voir annexe A, tableau A7. Il s'agit de moyennes sur cinq ans, et ces proportions sont restées relativement stables au cours de cette période.

<sup>10</sup> Notre analyse s'est appuyée sur une combinaison de sources de données. Nous avons utilisé les années de référence les plus récentes disponibles en mars 2025. Les sources ont des périodes de référence de cinq ans légèrement différentes : 2018-2019 à 2022-2023 (Statistique Canada, 2024) et 2019-2020 à 2023-2024 (MCUERS Postsecondary Enrolment Sandbox, Open SIMS, 2025).

<sup>11</sup> Voir annexe A, tableau A6.

<sup>12</sup> Voir annexe A, tableau A8.

<sup>13</sup> Voir annexe A, tableau A9.

<sup>14</sup> Voir annexe A, tableaux A8 et A9.

<sup>15</sup> Voir annexe A, tableau A10.

<sup>16</sup> « Autres » comprend les programmes d'enseignement pré-technologique/arts pré-industriels; les études multidisciplinaires/interdisciplinaires, autres; et les programmes de diplôme et de certificat de l'école secondaire/secondaire (Statistique Canada, 2024).



sciences, de technologie, de génie et de mathématiques (STGM). Ces inscriptions en STGM ont augmenté chaque année, à l'exception d'une baisse de 10 % en 2021-2022. Dans l'ensemble, les inscriptions en STGM ont augmenté de 18 % entre 2018-2019 et 2022-2023.

L'intérêt des candidat·es pour les études à temps partiel a augmenté depuis 2016 :<sup>17</sup> le nombre de candidat·es à temps partiel via l'OCAS a eu tendance à augmenter, passant de 2 131 en 2016 à 9 292 en 2023.<sup>18</sup> Les données démographiques des candidat·es correspondent aux caractéristiques des étudiant·es inscrits. Les candidat·es à l'enseignement supérieur à temps partiel ont tendance à être plus âgé·es que la moyenne des étudiant·es à temps plein : l'âge médian des candidat·es à temps partiel est passé de 28 ans en 2016 à 31 ans en 2023.<sup>19</sup> Les candidat·es à temps partiel sont également majoritairement des femmes, puisqu'environ 76 % de ce nombre chaque année s'identifient comme des femmes.<sup>20</sup> À l'instar des tendances observées chez les étudiant·es inscrits à temps partiel de 2018-2019 à 2023-24 (MCUERS Postsecondary Enrolment Sandbox, Open SIMS, 2025; Statistique Canada, 2024), les candidat·es aux études collégiales étaient presque exclusivement des ressortissants du pays.

Les étudiant·es à temps partiel financés par les collèges de l'Ontario se répartissent généralement en trois catégories d'inscription :

- les étudiant·es qui postulent et s'inscrivent à des programmes à temps partiel;
- les étudiant·es qui sont admis dans des programmes à temps plein, mais qui poursuivent leurs études à temps partiel,<sup>21</sup> et

---

<sup>17</sup> Le terme « non classifié » englobe tous les programmes pour lesquels il n'y a pas suffisamment d'informations pour les classer dans la variante des groupes primaires de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021 (Statistique Canada, 2024).

<sup>18</sup> La période utilisée pour examiner les tendances des candidat·es à temps partiel est légèrement différente de celle utilisée pour les inscriptions en raison de la disponibilité des données. L'OCAS dispose de données remontant jusqu'à 2016, qui sont incluses ici.

<sup>19</sup> Le nombre de collèges utilisant l'OCAS pour traiter les demandes d'emploi à temps partiel est passé de 8 en 2016 à 17 en 2023 (voir l'annexe A, tableau A1). Bien que le nombre de candidat·es à temps partiel ait augmenté chaque année au niveau de chaque collège pendant cette période, certains collèges ont été plus responsables que d'autres de l'augmentation totale du nombre de candidat·es à temps partiel; les collèges ayant le plus grand nombre de candidat·es à temps partiel en 2023 avaient 34 %, 13 % et 13 % du nombre total de candidat·es à temps partiel cette année-là (n=9 292) (voir l'annexe A, tableau A2).

<sup>20</sup> Voir annexe A, tableau A2.

<sup>21</sup> les étudiant·es handicapé·es peuvent être inclus·es dans cette catégorie ou peuvent demander à être



- les étudiant·es inscrit·es à temps partiel de repasser ou de compléter les exigences finales du programme.

## Aperçu du modèle de financement à temps partiel pour les collèges de l'Ontario

Le MCUERS finance les collèges publics par le biais de quatre programmes de subventions : la Subvention de base pour le fonctionnement liée aux inscriptions, les subventions de performance, les subventions à des fins spéciales<sup>22</sup> et les subventions d'investissement (MCUERS, 2022a). La majorité des fonds (84 %) est distribuée par l'intermédiaire de la Subvention de base pour le fonctionnement et de l'enveloppe de performance. Le financement de la performance est basé sur l'atteinte par les collèges d'objectifs spécifiques aux établissements dans dix domaines, tels que définis dans les ententes de mandat stratégique (EMS) pour 2020-2025.<sup>23</sup>

Le financement de la Subvention de base pour le fonctionnement est basé sur les inscriptions admissibles<sup>24</sup> exprimées en unités de financement pondérées (UFP). Une UFP unique a une valeur fixe déterminée annuellement par le MCUERS. En 2023-2024, la valeur d'une UFP était de 4 150 dollars (Harrison, 2023). Chaque inscription d'étudiant admissible génère une valeur d'UFP spécifique, en fonction des variables de la formule qui tentent d'approximer la durée du programme et les coûts d'exécution.<sup>25</sup> En 2023-2024, un·e étudiant·e inscrit à un programme d'un an en commerce, par exemple, a généré 1,0 UFP, soit 4 150 dollars en fonds d'inscription. Un·e étudiant·e

---

admis·es dans des programmes à temps partiel.

<sup>22</sup> Le programme MCUERS accorde des subventions à des fins spécifiques pour soutenir les étudiant·es de première génération, les étudiant·es autochtones, les programmes en langue française, les étudiant·es handicapé·es, les établissements du Nord, la sécurité des campus, la santé et les ressources humaines, ainsi que d'autres priorités.

<sup>23</sup> En 2023-2024, 10 % du financement a été affecté par des changements dans les mesures de performance; il était prévu que cette proportion passe à 25 % en 2024-2025. L'augmentation du financement par la subvention à la performance s'accompagne d'une diminution du financement par la Subvention de base pour le fonctionnement (et d'une réduction des valeurs de l'unité de financement pondérée) (MCUERS, 2022a).

<sup>24</sup> Les inscriptions admissibles ne comprennent pas les inscriptions internationales ni les inscriptions à des programmes de recouvrement des coûts tels que la formation continue.

<sup>25</sup> Les différences dans les coûts de prestation des programmes des collèges sont décrites dans la pondération des programmes des collèges d'arts appliqués et de technologie.



inscrit·e à un programme de soins infirmiers de deux ans a généré 3,2 UFP, soit 13 280 dollars. Le financement annuel de la Subvention de base pour le fonctionnement de chaque collège est déterminé en utilisant une moyenne sur trois ans des UFP glissées sur deux ans (MCUERS, 2022a).<sup>26</sup>

Les UFP déclarées au gouvernement pour l'attribution des fonds de la Subvention de base pour le fonctionnement comprennent les inscriptions à temps plein et à temps partiel. Pour les étudiant·es à temps plein, les valeurs de l'UFP sont calculées à partir de quatre variables (MCUERS, 2023) :

- les inscriptions aux programmes d'études, mesurées en nombre d'étudiant·es;<sup>27</sup>
- la durée du programme (en années ou en heures), exprimée en tant que facteur de financement;
- le poids des programmes des collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT);<sup>28</sup> et
- 2,5 % supplémentaires pour les programmes de grade d'études appliquées.

Les inscriptions à temps partiel dans les établissements d'enseignement supérieur<sup>29</sup> sont saisies<sup>30</sup> à l'aide d'une formule complexe<sup>31</sup> qui convertit les inscriptions à temps

---

<sup>26</sup> Afin d'accroître la stabilité du modèle de financement, MCUERS a établi un « corridor d'inscription ». Les UFP sont utilisées pour déterminer le point médian du corridor; les inscriptions réelles peuvent être supérieures ou inférieures au point médian pour une année donnée (MCUERS, 2022a).

<sup>27</sup> La formule prévoit la conversion des effectifs en équivalents temps plein (ETP), qui sont calculés en multipliant la durée du mandat par les effectifs et en divisant cette valeur par la durée du programme, le résultat étant multiplié par l'unité de financement (MCUERS, 2023).

<sup>28</sup> La pondération des programmes d'études collégiales vise à refléter les coûts associés à la taille des classes, au cadre pédagogique (par exemple, salle de classe, laboratoire, stage pratique) et aux besoins en équipement.

<sup>29</sup> Les étudiant·es à temps partiel sont définis comme des personnes « inscrites à un ou plusieurs cours, mais à moins de 70 % des heures de contact avec les étudiant·es ou 66 ⅔ % des cours requis pour un programme d'enseignement à temps plein au cours d'un semestre donné ou d'une période de référence » (MCUERS, 2023). Les collèges comptent les inscriptions à temps partiel selon l'une des deux méthodes suivantes : en comptant les étudiant·es à temps partiel inscrit·es pendant au moins les deux tiers de la durée d'un cours (en termes de semaines ou d'heures de contact, ou en fonction de la date); ou en comptant les étudiant·es à temps partiel qui restent inscrit·es jusqu'à ce que le cours soit terminé. Les collèges sont invités à choisir une méthode et à l'appliquer de manière cohérente.

<sup>30</sup> Les inscriptions à temps partiel dans les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas prises en compte dans les rapports réguliers sur les effectifs, mais sont incluses dans le rapport sur les effectifs non comptabilisés.

<sup>31</sup> Voir l'annexe B pour plus de détails sur le modèle de financement à temps partiel.



partiel en UFP (MCUERS, 2023). La conversion utilise une pondération moyenne du programme plutôt que des pondérations spécifiques (comme celles utilisées dans la formule du temps plein). La formule permettant de convertir les inscriptions à temps partiel en UFP utilise trois variables :

- les heures de contact avec les étudiant·es à temps partiel (ou heures d'enseignement);
- les facteurs de conversion (utilisés comme dénominateurs dans la formule) destinés à convertir les heures de contact à temps partiel en équivalent temps plein :
  - 25 % des heures de contact avec les étudiant·es sont converties en utilisant un dénominateur de 700, un volume estimé d'heures de contact associées à un·e étudiant·e à temps plein
  - 75 % des heures de contact avec les étudiant·es sont converties en utilisant un dénominateur de 1 120<sup>32</sup>; et
- Les facteurs de pondération utilisés pour refléter les coûts de mise en œuvre du programme :
  - 24 % des heures de contact converties sont multipliées par un poids moyen du programme spécifique au collège.
  - 75 % des heures de contact converties sont multipliées par le poids moyen du programme dans le système.

Deux aspects de la formule de conversion des inscriptions à temps partiel en UFP entraînent une diminution du financement des programmes pour les étudiant·es à temps partiel. Premièrement, alors que les heures de contact pour les étudiant·es à temps plein sont estimées à 700, la majorité des inscriptions à temps partiel (75 %) sont converties en heures de contact pour les étudiant·es à temps plein en utilisant un dénominateur de 1 120, ce qui se traduit par des UFP plus faibles. Deuxièmement, la

---

<sup>32</sup> Ce facteur de conversion reflète l'hypothèse selon laquelle le coût de la prestation de 1 120 heures d'activité à temps partiel équivaut aux coûts associés à la prestation d'un programme commercial d'un an à temps plein.



formule repose sur des pondérations moyennes des programmes (spécifiques à l'établissement et à l'ensemble du système) plutôt que sur des pondérations qui reflètent plus précisément le coût de la prestation de chaque programme. La plupart des heures de contact des étudiant·es à temps partiel (75 %) sont pondérées sur la base d'une moyenne du système, ce qui signifie que le financement associé est encore plus éloigné des coûts réels de la prestation du programme.

Cette approche de la saisie et du financement des inscriptions à temps partiel reflète les pratiques historiques liées à la programmation des collèges. Jusqu'au début des années 1990, les étudiant·es à temps partiel étudiaient généralement le soir<sup>33</sup> et l'on supposait que ces apprenants n'avaient pas besoin de tous les services et soutiens dont les étudiant·es à temps plein (de jour) avaient besoin, tels que les services d'aide aux handicapés, l'orientation professionnelle ou le tutorat (Groupe de travail, 1991). Le calcul de l'activité à temps partiel à l'aide de deux facteurs de conversion différents pour les heures de contact avec les étudiant·es s'explique par ces hypothèses. Le groupe de travail de 1991 sur le financement de l'activité à temps partiel a recommandé que 10 % des inscriptions à temps partiel soient financées au même taux que les inscriptions à temps plein, ce qui inclut les services de soutien, et que 90 % soient financées à un taux relatif qui tiendrait compte des différences dans les coûts non pédagogiques et les coûts par heure de contact avec l'étudiant·e. Ces hypothèses sont maintenues dans le modèle actuel, avec une répartition actualisée en pourcentage de 25/75 utilisée comme approximation pour estimer les coûts de prestation des programmes et les schémas d'inscription des étudiant·es.

Dans les années 2000, les collèges de l'Ontario ont modifié leur mode de prestation des programmes, passant d'un modèle axé sur les cohortes à un modèle davantage axé sur la progression des étudiant·es. La plupart des programmes financés par le ministère étaient proposés à temps plein, sur la base d'une cohorte, où les étudiant·es suivaient les cours obligatoires selon un calendrier établi. Lorsque les étudiant·es ne parvenaient pas à remplir avec succès une condition particulière du programme, leur progression dans les cours était interrompue, ce qui les empêchait de continuer avec leurs pairs selon le calendrier établi. Ces étudiant·es ont souvent cherché à s'inscrire à temps partiel pour se remettre sur les rails. Avec le modèle par cohortes, les cours obligatoires

---

<sup>33</sup> Certaines des distinctions entre les programmes traditionnels et les activités à temps partiel sont encore en place aujourd'hui par le biais des facultés de formation continue qui fonctionnent généralement comme des entités distinctes et proposent souvent des programmes non financés par le MCUERS.



n'étaient peut-être pas disponibles au moment où les étudiant·es en avaient besoin, ce qui pouvait entraîner l'abandon ou l'interruption des études. Les collèges ont adapté leur offre de programmes pour la rendre plus flexible en ajoutant des options de programmes en ligne et davantage de possibilités d'inscriptions à temps partiel dans des programmes à temps plein (de jour).

La formule utilisée dans le secteur universitaire de l'Ontario pour déterminer le financement des étudiant·es à temps partiel est différente du modèle collégial. Les inscriptions universitaires à temps partiel sont exprimées en proportion d'une charge de cours complète et utilisées pour saisir les unités de subvention pondérées (USP), qui comprennent des pondérations par programme et niveau d'études (MCUERS, 2022b). Si un·e étudiant·e est inscrit à 60 % d'une charge de cours complète, la bourse associée à cet·te étudiant·e correspond à 60 % de la valeur du temps plein.<sup>34</sup> Selon cette approche, les inscriptions à temps partiel dans les universités reflètent plus directement les coûts associés à la prestation des programmes, y compris les coûts non liés à l'enseignement tels que les aides aux étudiant·es.

## Impacts du modèle de financement à temps partiel sur les collèges de l'Ontario

Les entretiens ont révélé quatre impacts clés du modèle de financement à temps partiel. Les personnes interrogées ont expliqué comment le modèle de financement du temps partiel affecte les programmes, les ressources et l'infrastructure de données de leur établissement. Elles reconnaissent les contraintes auxquelles leurs établissements sont confrontés et décrivent les différentes stratégies mises en place pour les offres d'études à temps partiel et l'allocation des ressources.<sup>35</sup>

---

<sup>34</sup> La formule de financement des universités comprend également des dispositions pour les activités d'enseignement et de recherche (Snowdon, 2022).

<sup>35</sup> Les entretiens ont été menés peu de temps après l'établissement des plafonds des permis fédéraux d'études internationales (mars à mai 2024). Les suspensions et les annulations de programmes ainsi que d'autres mesures de réduction des coûts n'avaient pas été mises en œuvre à ce stade.



## Le modèle de financement des collèges à temps partiel de l'Ontario décourage le développement de programmes et d'inscriptions à temps partiel.

Presque toutes les personnes interrogées ont indiqué que leurs établissements n'étaient pas incités à proposer des programmes à temps partiel ou à offrir des inscriptions à temps partiel dans des programmes à temps plein. Les programmes à temps partiel sont coûteux à développer et à administrer; les programmes destinés aux étudiant·es à temps partiel nécessitent une flexibilité intégrée et des options de cours, qu'il est difficile d'inclure dans la conception des programmes sans un financement important. Les personnes interrogées ont noté que les programmes à temps partiel perdent généralement de l'argent, car les coûts de fonctionnement dépassent les recettes provenant du financement MCUERS et des frais de scolarité.

Les personnes interrogées ont également indiqué qu'il n'était pas financièrement viable pour leurs établissements de proposer des inscriptions à temps partiel dans des programmes à temps plein, car le financement par étudiant pour les étudiant·es à temps partiel est fortement réduit. Les collèges réservent leurs places aux étudiant·es à temps plein afin de maximiser le financement disponible. Dans certains cas, les établissements peuvent autoriser des inscriptions à temps partiel dans des cours associés à des programmes à temps plein s'ils n'atteignent pas les objectifs en matière d'inscriptions à temps plein. Selon cette approche, un·e étudiant·e ne peut pas être certain·e de pouvoir s'inscrire en tant qu'étudiant à temps partiel tout au long de ses études, car ses options d'inscription dépendent du nombre d'étudiant·es à temps plein inscrit·es. Reflétant cette priorité, la plupart des personnes interrogées ont indiqué que les efforts de marketing et de recrutement de leur établissement visaient les étudiant·es à temps plein.

Les personnes interrogées ont expliqué que ce défi de l'accessibilité financière est exacerbé pour les programmes à coût élevé et à forte demande. Elles ont expliqué ne pas recevoir de financement par étudiant à temps partiel correspondant aux coûts réels du programme. Par exemple, un registraire a rappelé que tous les programmes, y compris ceux qui sont très demandés et coûteux, sont traités de la même manière dans le modèle de financement à temps partiel.



## Les collèges ont des difficultés à fournir des ressources administratives spécifiques au temps partiel.

Certaines personnes interrogées ont indiqué que leur établissement connaissait une pénurie de personnel pour l'administration des programmes à temps partiel. Dans certaines fonctions en contact avec les étudiant·es, les personnes interrogées ont expliqué qu'un ou deux membres du personnel supervisent des centaines d'étudiant·es à temps partiel issu·es de différents programmes. Un gestionnaire de programme a fait remarquer « J'ai plus de 400 étudiant·es qui étudient à temps partiel dans les 27 programmes que je supervise. C'est énorme. » Un autre administrateur de collège se trouvant dans une situation similaire a répété qu'il s'agit d'une contrainte importante en matière de ressources humaines qui pèse sur les administrateurs qui n'ont pas d'expertise disciplinaire dans chaque domaine de programme. En ce qui concerne le personnel nécessaire à l'élaboration des programmes, un administrateur de collège a indiqué que son établissement ne disposait pas des ressources humaines dont disposent les programmes à temps plein, y compris l'accès aux ingénieur·es pédagogiques et aux spécialistes nécessaires à la création et à l'entretien des programmes.

## La collecte de données sur les étudiant·es à temps partiel est difficile et incohérente, ce qui limite la compréhension qu'ont les établissements des étudiant·es à temps partiel et de leurs parcours.

Les représentant·es des collèges de l'Ontario ont confirmé que leurs collèges se conforment à l'obligation de présenter un rapport annuel de vérification hors compte au MCUERS. Toutefois, au-delà de cette exigence, les procédures de collecte de données sur les étudiant·es à temps partiel varient. La plupart des personnes interrogées ont indiqué qu'un logiciel d'inscription obsolète rendait difficile le dénombrement et l'identification des étudiant·es à temps partiel et de leurs parcours. Par exemple, un représentant d'un établissement d'enseignement supérieur a décrit comment le logiciel de son établissement est conçu pour suivre les étudiant·es qui s'inscrivent à l'EPS directement après le secondaire et qui s'inscrivent et terminent leurs études à temps. Les personnes interrogées ont expliqué que la mise à jour de ce logiciel est très coûteuse et que le sous-financement empêche de financer cette mise à niveau



nécessaire. Les établissements doivent souvent procéder à des manipulations manuelles pour contrôler les étudiant·es à temps partiel, ce qui produit des idiosyncrasies d'un établissement à l'autre.

Les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas tous le même accès aux données relatives aux candidat·es à temps partiel. Les personnes interrogées ont indiqué qu'elles obtenaient des informations sur les candidat·es à temps partiel grâce aux données de l'OCAS. Cependant, certains établissements ne traitent pas les étudiant·es à temps partiel par le biais de l'OCAS et certains programmes ne sont pas disponibles sur l'OCAS. En l'absence d'informations sur les candidat·es à temps partiel, les établissements manquent de données démographiques importantes ainsi que de données concernant la demande de programmes à temps partiel.

Les données sur la satisfaction des étudiant·es collectées directement auprès des étudiant·es à temps partiel sont également difficiles à obtenir et à analyser. Selon un registraire :

Les enquêtes de satisfaction sont difficiles à réaliser, car les étudiants ne restent pas longtemps. Il est difficile de séparer les données du temps plein et du temps partiel. Les étudiant·es changent de statut au cours d'un trimestre et nos systèmes ont du mal à suivre le rythme. Je pense que tous ces éléments font qu'il est difficile d'obtenir des informations sur les expériences et la satisfaction des étudiant·es... Souvent, nous ne savons pas grand-chose sur les étudiant·es dans le cadre de programmes courts. Notre système n'est pas assez sophistiqué pour connaître toutes les complexités des étudiant·es.

Les parcours éducatifs des étudiant·es à temps partiel sont rarement linéaires; les étudiant·es doivent relever toute une série de défis pour obtenir leur diplôme. Alors que ces parcours sont difficiles à saisir dans les meilleures circonstances, les collèges sont encore plus limités dans leur travail de compréhension des profils, des expériences et des parcours des étudiant·es en raison d'une infrastructure de données obsolète. En outre, les indicateurs clés de performance standard pour l'Ontario, y compris les taux d'obtention de diplômes et d'emploi, ne ventilent pas les étudiant·es à temps partiel et à temps plein; les données sur les inscriptions accessibles au public se concentrent également sur les étudiant·es à temps plein (par exemple, le catalogue de données de l'Ontario). Dans ce contexte, il est difficile de comprendre, à l'échelle du secteur, les parcours et les résultats des étudiant·es à temps partiel.



## Les collèges ont développé des approches spécifiques à la communauté et des approches collaboratives pour les programmes à temps partiel.

Malgré les difficultés de financement liées aux inscriptions à temps partiel, les établissements d'enseignement supérieur s'efforcent d'offrir des opportunités aux étudiant·es. Selon un registraire, « nous sommes constamment à la recherche de moyens uniques pour développer les possibilités de travail à temps partiel. Le modèle de financement ne fonctionne pas toujours bien pour ça. » Les personnes interrogées dans les établissements d'enseignement supérieur du Nord ont décrit la manière dont ils développent et proposent des options d'études à temps partiel qui conviennent le mieux aux communautés desservies. Par exemple, un registraire a expliqué qu'il y a généralement moins de concurrence pour les emplois dans le nord de l'Ontario et qu'il y a des emplois bien rémunérés dans les industries locales. Dans ce contexte, les programmes d'une durée d'un ou deux ans sont populaires auprès des populations desservies. Elles ont indiqué que leur établissement consulte les membres de la communauté, les employeurs et les établissements postsecondaires voisins pour s'assurer que les programmes proposés correspondent aux besoins de la communauté locale et du marché du travail.

Un administrateur principal d'un collège rural a expliqué devoir trouver des moyens créatifs pour répondre aux besoins des communautés voisines et des étudiant·es à temps partiel. Cet établissement tient compte de la composition démographique des communautés locales, telles que celles dont la population est vieillissante, lorsqu'il élabore des options d'études à temps partiel. En outre, les personnes interrogées ont décrit l'importance d'offrir des options flexibles de travail à temps partiel pour les petits établissements situés dans les zones rurales et les grands établissements ayant des campus satellites en dehors des centres urbains.

De nombreux établissements d'enseignement supérieur tirent également parti de l'apprentissage en ligne pour élargir les possibilités offertes aux étudiant·es. Certaines personnes interrogées issues de petits collèges ont indiqué qu'elles utilisaient OntarioLearn (OL) pour partager les coûts avec d'autres établissements. OL est un consortium de 24 collèges publics et instituts autochtone de l'Ontario et soutient les établissements qui proposent des cours en ligne asynchrones (OntarioLearn, 2023). Les établissements publient le contenu de leurs cours sur la plateforme en ligne d'OL,



et OL facilite l'organisation des cours. Cette facilitation, qui comprend une plate-forme d'apprentissage et un soutien en matière de technologie de l'information, contribue à réduire les coûts pour les établissements et peut être utilisée pour proposer des inscriptions à temps partiel. Dans un autre exemple, un répondant d'un collège de taille moyenne a expliqué que son établissement avait tiré parti du développement de l'apprentissage en ligne pour créer des possibilités d'inscription à temps partiel, car l'administration et la direction avaient constaté une demande non satisfaite pour ce type de formation dans leur zone de recrutement.

## Impacts du modèle de financement du temps partiel sur les étudiant·es à temps partiel

Les représentant·es des collèges ont expliqué comment le modèle de financement du temps partiel affecte les apprenants à temps partiel tout au long du cycle de vie d'un·e étudiant·e, du recrutement et de l'inscription à la persévérance et à l'obtention d'un diplôme. Les personnes interrogées ont également souligné l'importance d'un système de soutien solide pour garantir la réussite scolaire et sociale des étudiant·es à temps partiel. Trois questions clés ont été identifiées au cours de nos discussions, les personnes interrogées ayant décrit la difficulté de fournir un soutien adéquat aux apprenants à temps partiel en raison du sous-financement associé au modèle.

**L'insuffisance du financement conduit à des approches variées de l'inscription à temps partiel, de l'enregistrement et de l'allocation des ressources administratives, ce qui pose des problèmes de navigation aux étudiant·es à temps partiel.**

Le fait de ne pas donner la priorité aux programmes à temps partiel a conduit à des approches idiosyncrasiques du recrutement, de l'inscription et de l'enregistrement des étudiant·es à temps partiel, qui peuvent avoir un impact négatif sur les étudiant·es. De nombreux établissements d'enseignement supérieur traitent les demandes d'emploi à temps partiel par l'intermédiaire de l'OCAS, tandis que d'autres les traitent par



l'intermédiaire de leur site Web. Un·e étudiant·e à la recherche de possibilités d'apprentissage à temps partiel ne peut pas trouver d'informations complètes sur un seul portail; il faut plutôt chercher des informations sur plusieurs sites. Certains établissements ne diffusent pas largement les offres de cours à temps partiel disponibles, de sorte qu'ils sont difficiles à trouver, même si les étudiant·es savent qu'il faut les chercher.

Les procédures d'inscription aux cours pour les études à temps partiel varient également. Certains établissements pratiquent l'inscription par cours, tandis que d'autres utilisent l'inscription par cohorte ou par bloc. Les personnes interrogées ont décrit comment ces différentes approches créent de la confusion pour les étudiant·es et le personnel de l'université qui les aide. De plus, certain·es administrateur·rices ont expliqué que les systèmes d'inscription de leur établissement n'étaient pas conviviaux pour les futur·es étudiant·es ou pour le personnel du bureau d'inscription qui tente de les aider. Dans certains cas, ces systèmes ne peuvent pas reconnaître ou suivre le statut d'étudiant à temps partiel et nécessitent des solutions de contournement importantes. La frustration et le désarroi liés à l'inscription sont particulièrement préoccupants, car ils peuvent survenir au moment où les étudiant·es passent du travail ou de l'école secondaire à l'environnement postsecondaire - un moment du cycle de leur vie où l'exposition au risque de décrochage est la plus élevée (Finnie et al., 2012).

## Les étudiant·es à temps partiel peuvent être confrontés à des défis académiques concernant la persévérance, la progression des cours et l'achèvement des études.

La persévérance est associée à la capacité des étudiant·es à s'intégrer socialement et scolairement à la vie de l'EPS (Brumwell et Pichette, 2024; Carter et al., 2020; Tinto, 1975, 1993). Les personnes interrogées ont indiqué que les étudiant·es à temps partiel ont des difficultés à persévérer dans leur programme. Elles ont discuté du fait que certain·es étudiant·es à temps partiel n'étudient pas de manière continue en raison de circonstances de vie complexes qui nécessitent des congés. Ces interruptions d'inscription peuvent se traduire par des taux d'achèvement plus faibles (Lee, 2017; McKinney et al., 2019).

Les représentant·es des collèges ont décrit l'importance pour les étudiant·es à temps partiel d'avoir des contacts réguliers avec les gestionnaires des programmes afin de



soutenir la persévérance et la réussite des étudiant·es. On comprend que ces personnes contact sont particulièrement importantes pour cette population d'étudiant·es, dont beaucoup sont des apprenants adultes qui n'ont pas fréquenté l'école depuis plusieurs années et qui peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour naviguer à travers ce processus. Certains établissements ne disposent pas des fonds nécessaires pour maintenir les niveaux de personnel requis pour travailler avec les étudiant·es à temps partiel. Un doyen a fait remarquer : « S'il y avait un modèle de financement égalitaire, nous aurions plus de personnel au conseil et à la coordination. Ça fait cruellement défaut. Il manque la partie soutien aux étudiant·es. »

Les difficultés rencontrées par les étudiant·es à temps partiel sont particulièrement aiguës dans les cohortes conçues pour des étudiant·es à temps plein, où les apprenants suivent généralement les cours ensemble et dans un ordre séquentiel. Les étudiant·es à temps partiel peuvent être confrontés à des problèmes d'organisation des cours dans un modèle de cohorte en raison de leurs disponibilités limitées. Un administrateur de collège a noté que le nombre d'inscriptions peut déterminer si un cours est disponible pour un trimestre donné, ce qui affecte de manière disproportionnée les étudiant·es à temps partiel. Les annulations de cours peuvent n'être annoncées que peu de temps avant le début de la session, ce qui complique la planification et l'organisation des études, du travail et des autres responsabilités des étudiant·es. Les étudiant·es à temps partiel peuvent devoir attendre un autre trimestre ou une autre année pour suivre les cours obligatoires, ce qui compromet la persévérance et retarde l'obtention du diplôme. Tous ces problèmes sont aggravés par le manque de personnel de soutien.

Toutes les personnes interrogées n'ont pas fait état de préoccupations concernant la réussite des étudiant·es à temps partiel. Une personne interrogée a expliqué que les abandons sont plus fréquents avec l'apprentissage en ligne que chez les apprenants à temps partiel. D'autres ont expliqué que, bien que les étudiant·es à temps partiel mettent souvent plus de temps à progresser dans leur programme, leur taux d'achèvement est plus élevé que celui des étudiant·es à temps plein. Alors que la recherche indique que les étudiant·es adultes sont plus souvent amenés à ne pas terminer leurs études (Ryu, 2020), une personne interrogée a fait état d'un taux d'achèvement élevé chez les étudiant·es adultes, dont beaucoup étudient à temps partiel. Ces commentaires illustrent la diversité des expériences et des résultats académiques des étudiant·es à temps partiel.



## L'offre de soutien académique, de bien-être et financier pour les étudiant·es à temps partiel n'est pas homogène d'un collège à l'autre.

Sans soutien adéquat, les étudiant·es à temps partiel souffrent souvent d'isolement ou d'un manque d'appartenance (Lee, 2017). Cette situation peut être exacerbée lorsque des étudiant·es à temps partiel participent à des cohortes d'étudiant·es à temps plein : un registraire a indiqué que les étudiant·es à temps partiel restent toujours un peu à part. Les étudiant·es à temps partiel peuvent également avoir moins d'occasions de participer à des activités sur le campus ou d'accéder à des mesures de soutien en raison de leurs responsabilités non académiques (Borovilos, 2015; Hunt & Loxley, 2021; Jamalof et al., 2022; Lee, 2017). Les personnes interrogées ont souligné l'importance de la connexion et de l'engagement pour la réussite des étudiant·es. Les niveaux actuels de financement et de dotation en personnel constituent un obstacle à la fourniture d'un soutien solide.

Les aides disponibles pour les étudiant·es à temps partiel varient d'un établissement à l'autre.<sup>36</sup> Certaines personnes interrogées ont décrit la manière dont leurs établissements offrent le même accès aux aides à tous les étudiant·es, tandis que d'autres ont expliqué que les étudiant·es à temps partiel n'ont pas accès à certaines aides, telles que le tutorat, les conseils et les cartes d'autobus. Les lacunes en matière de soutien sont problématiques et s'ajoutent aux difficultés scolaires et sociales des étudiant·es à temps partiel. Un administrateur principal a souligné la nécessité d'améliorer l'accompagnement et l'orientation des étudiant·es à temps partiel. Le modèle étant conçu pour les étudiant·es à temps plein, les étudiant·es à temps partiel risquent de ne pas avoir accès aux ressources nécessaires pour assurer leur bien-être. Les personnes interrogées ont également indiqué que les étudiant·es à temps partiel ne sont pas toujours conscient·es des ressources à leur disposition. Dans d'autres cas, les aides aux étudiant·es ne sont disponibles que pendant les heures d'ouverture traditionnelles, ce qui peut ne pas correspondre aux disponibilités des étudiant·es à temps partiel.

---

<sup>36</sup> Les étudiant·es à temps partiel n'ont pas toujours accès aux mêmes aides et services que les étudiant·es à temps plein en raison de la diversité des approches des collèges en matière de paiement des frais annexes et des étudiant·es à temps partiel.



Les représentant·es des collèges ont également fait part de leurs préoccupations concernant les différences entre les aides financières accordées aux étudiant·es à temps plein et aux étudiant·es à temps partiel. Un registraire a expliqué que les bourses et les subventions sont principalement destinées aux étudiant·es à temps plein de leur établissement, ce qui constitue un obstacle pour les étudiant·es à temps partiel qui cherchent à obtenir une aide financière. Les personnes interrogées ont également parlé du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et d'autres sources de financement - y compris la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le parrainage communautaire ou des employeurs - sur lesquelles les étudiant·es comptent de plus en plus pour financer leurs études postsecondaires. De nombreuses sources de financement exigent que les étudiant·es aient une charge de cours à temps plein. Les personnes interrogées ont noté que certains étudiant·es à temps plein qui bénéficient du RAFEO ont du mal à suivre leur charge de cours à temps plein, mais hésitent à devenir des étudiant·es à temps partiel parce que cela réduit le montant du financement du RAFEO perçu. Les personnes interrogées ont noté que pour de nombreux étudiant·es, le RAFEO pour les inscriptions à temps partiel ne fournit pas un soutien adéquat.

En plus des options de soutien financier institutionnel et provincial, le gouvernement fédéral a annoncé une nouvelle prestation du Régime de pensions du Canada (RPC) pour les étudiant·es à temps partiel « dont les parents sont invalides ou décédés et ont cotisé au RPC » (Emploi et développement social Canada [EDSC], 2025). Cette prestation est entrée en vigueur le 1er janvier 2025 et les étudiant·es à temps partiel admissibles âgé·es de 18 à 24 ans recevront 150,89 dollars par mois (EDSC, 2025). Reconnaissant que de nombreux étudiant·es à temps partiel s'occupent également de leurs enfants, l'annonce d'EDSC (2025) souligne un effort pour compenser la hausse du coût de la vie pour les étudiant·es à temps partiel qui doivent concilier leurs études et leurs responsabilités familiales.

## Discussion

Le sous-financement associé au modèle de financement des collèges à temps partiel apparaît clairement dans le modèle lui-même, à travers les facteurs de conversion des heures de contact des étudiant·es et les pondérations non spécifiques aux programmes utilisées dans le calcul des UFP. Cela ressort également des discussions des



personnes interrogées sur leurs activités, leur programmation et les possibilités offertes aux étudiant·es. Dans de nombreux établissements d'enseignement supérieur, les inscriptions et les programmes à temps partiel ne peuvent pas être prioritaires. Les possibilités de travail à temps partiel ne sont disponibles qu'en fonction de la demande d'inscription à temps plein, en particulier pour les programmes à coût élevé et à forte demande. Dans ces cas, les collèges ne planifient pas l'apprentissage à temps partiel; ils aménagent plutôt des espaces pour les étudiant·es dans le cadre d'une proposition perdante. Ces possibilités sont importantes pour favoriser l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie dans l'ensemble du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, et les tendances en matière de demandes d'admission montrent qu'il existe une demande claire pour un plus grand nombre d'entre elles.

Les collèges se sont efforcés d'offrir des possibilités de travail à temps partiel aux étudiant·es malgré les contraintes du modèle de financement. Ils reconnaissent le besoin d'options à temps partiel parmi les étudiant·es nationaux et considèrent les apprenants à temps partiel comme une source potentielle de revenus. Certains ont connu un grand succès. Comme les collèges n'ont pas tous la même capacité d'offrir des programmes et des inscriptions à temps partiel, les possibilités sont inégales dans la province. Une partie de la croissance des offres à temps partiel s'est produite pendant la période d'augmentation des inscriptions et des revenus internationaux dans les collèges de l'Ontario. Avec les nouvelles limites imposées aux permis d'études internationaux, de nombreux collèges sont confrontés à d'importantes difficultés financières, qui se traduisent par des fermetures et des suspensions de programmes. Dans ce contexte, les collèges sont encore plus limités dans le développement de programmes à temps partiel et dans l'offre d'inscriptions à temps partiel.

Lorsque les collèges peuvent proposer des inscriptions à temps partiel, ils ne sont pas nécessairement en mesure de fournir l'ensemble des aides et des services dont les étudiant·es ont besoin pour persévérer et obtenir leur diplôme. Le modèle de financement pour les inscriptions à temps plein comprend des provisions pour les coûts non pédagogiques, mais le modèle pour les inscriptions à temps partiel ne prend que partiellement en compte ces coûts. Les préoccupations concernant l'offre équitable de soutien aux étudiant·es ne sont pas nouvelles. Le rapport du groupe de travail de 1991, *Funding for Part-Time Activity in Ontario's Colleges of Applied Arts and Technology*, a mis en lumière cette question et a noté que « les services de soutien dont ont besoin les étudiant·es à temps partiel devraient être fournis au même titre que ceux offerts aux étudiant·es à temps plein » (Groupe de travail, 1991, p. 2). Les modifications apportées



au modèle depuis le rapport de 1991 ont permis de répondre à certaines aux préoccupations soulevées, mais les inégalités en matière d'aides et de services aux étudiant·es à temps partiel persistent.

Les contraintes de financement sont également évidentes dans la collecte inégale et incomplète des données relatives aux étudiant·es à temps partiel. Les résultats en matière d'obtention de diplôme et de marché du travail pour les étudiant·es à temps partiel de la province ne sont pas disponibles. Cela signifie que les décideurs politiques et les chercheur·euses n'ont pas une compréhension claire des résultats des étudiant·es pour près d'un tiers d'entre eux. Il est essentiel de disposer de données longitudinales complètes, car le paysage de l'enseignement postsecondaire évolue en même temps que les choix de programmes des étudiant·es, l'offre de programmes et les compétences ou diplômes nécessaires pour le marché du travail.

La diversité des approches en matière de programmes et d'inscriptions à temps partiel dans la province reflète les différences de priorités, de stratégies, d'emplacements géographiques et d'ensemble des programmes des établissements. Les personnes interrogées ont fait remarquer que si le financement du temps partiel est insuffisant pour couvrir les coûts de prestation des programmes, le modèle actuel est bien compris et a été utilisé pour guider les décisions stratégiques, même si celles-ci n'ont souvent pas été en faveur de l'accent mis sur les études à temps partiel. Les personnes interrogées ont souligné les risques associés aux modifications du modèle sans un engagement du ministère à augmenter les niveaux de financement. Pour ces dirigeant·es, les contraintes connues du modèle offrent une stabilité, ce qui est essentiel dans le contexte d'un gel continu des frais de scolarité, d'une diminution des inscriptions nationales et d'une limitation des permis d'études internationaux.

## Conclusion

Les programmes à temps partiel des collèges de l'Ontario offrent aux étudiant·es un moyen essentiel de se perfectionner ou de se recycler pour progresser dans leur profession actuelle, d'apprendre à un rythme qui répond à leurs besoins ou de participer à des études postsecondaires d'une manière qui tient compte de leurs obligations familiales et de leurs réalités financières. Les inscriptions nationales à temps partiel sont relativement stables dans l'ensemble de l'Ontario depuis 2018-2019, mais les tendances divergentes des inscriptions, avec des augmentations dans certains collèges



et des diminutions dans d'autres, reflètent la variété des approches adoptées par les collèges pour offrir un accès à ces étudiant·es.

Le modèle de financement ne soutient pas le développement de programmes à temps partiel et ne tient pas compte de l'ensemble des coûts liés à la fourniture d'expériences d'apprentissage de haute qualité. Un modèle de financement basé sur les coûts pour les programmes et les inscriptions à temps partiel serait bénéfique pour les étudiant·es, les établissements et le gouvernement. Les étudiant·es pourraient avoir accès à un plus large éventail de possibilités d'études postsecondaires en Ontario, avec les ressources nécessaires pour soutenir leurs ambitions scolaires et leur transition vers le marché du travail. Les personnes qui sont déjà sur le marché du travail pourraient avoir de meilleures possibilités de se perfectionner, de se recycler ou de changer de carrière tout en conciliant leurs responsabilités professionnelles et personnelles. Un modèle de financement équitable pourrait garantir que les collèges disposent des ressources nécessaires pour développer des programmes à forte demande et exploiter un vivier croissant de candidat·es à temps partiel. L'extension des études à temps partiel pourrait également soutenir efficacement les priorités du gouvernement en matière d'amélioration des compétences pour combler les lacunes du marché du travail.

Malgré les contraintes du modèle de financement actuel, un changement systémique et perturbateur sans investissement important présenterait des défis logistiques et opérationnels pour les collèges de l'Ontario. Cette perturbation pourrait exacerber les frustrations des étudiant·es et de l'administration. Dans cette optique, nous proposons les recommandations suivantes :

- Soutenir les collèges de l'Ontario dans la collecte et la communication de données sur les inscriptions et les résultats des étudiant·es à temps partiel. Les collèges ont des approches et des capacités d'infrastructure variées pour collecter et communiquer les données sur les étudiant·es à temps partiel. Le gouvernement peut financer la mise à niveau des infrastructures et travailler en étroite collaboration avec les directions des collèges pour développer, chiffrer et financer de nouvelles normes d'information. Un meilleur accès aux données peut aider le gouvernement et le secteur à améliorer les opportunités et les parcours des étudiant·es.
- Recueillir les commentaires des apprenants à temps partiel dans les collèges de l'Ontario afin de comprendre leurs motivations pour accéder à l'EPS à temps



partiel. Par exemple, le gouvernement peut s'associer à l'OCAS pour ajouter des questions pertinentes à son enquête annuelle sur l'expérience des candidat·es.

- Engager une table de direction des collèges et d'expert·es du secteur<sup>37</sup> pour explorer les options d'un nouveau modèle de financement. En janvier 2025, Collèges Ontario a soulevé la question de la nécessité de moderniser le modèle de financement des collèges à temps partiel (Collèges Ontario, 2025). Une partie importante de cet effort consisterait en une étude des coûts de l'offre de programmes à temps partiel, y compris les coûts non liés à l'enseignement. Un groupe d'expert·es pourrait également modéliser les coûts associés à la conversion du modèle de financement des programmes collégiaux à temps partiel.
- Étant donné l'intention du MCUERS de revoir le modèle de financement de l'enseignement postsecondaire dans son ensemble au cours des deux prochaines années, le moment est bien choisi pour revoir le financement du temps partiel dans le contexte d'un changement plus large. Les recommandations ci-dessus peuvent être intégrées dans les processus planifiés de MCUERS.

La mise en œuvre d'une nouvelle approche du financement de l'apprentissage à temps partiel dans les collèges de l'Ontario constituera un défi de taille et nécessitera de nouveaux investissements. Ces investissements soutiendront toutefois les priorités du gouvernement en matière de possibilités d'apprentissage flexibles visant à améliorer les compétences pour répondre aux besoins du marché du travail. Pour conclure, ce travail peut renforcer le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et améliorer l'accès et la réussite des étudiant·es.

---

<sup>37</sup> Le Collèges Ontario Heads of Continuing Education Committee peut être une ressource utile pour le gouvernement.



# Références

- Borovilos, R. (2015). *The impact of dual credit programs on college students: A comparative study of dual credit participants and non-dual credit participants in one Ontario college* [Dissertation, University of Toronto].  
<https://tspace.library.utoronto.ca/handle/1807/69206>
- Brumwell, S., & Pichette, J. (2024). *L'apprentissage en Ontario depuis la pandémie de la COVID-19 : Un regard actualisé sur les expériences et les résultats des étudiants en 2021- 22*. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur  
<https://heqco.ca/fr/pub/lapprentissage-en-ontario-depuis-la-pandemie-de-la-covid-19-un-regard-actualise-sur-les-experiences-et-les-resultats-des-etudiants-en-2021-2022/>
- Carter, D.F., Locks, A.M., & Winkle-Wagner, R. (2020). The college transitions process: When many ships collide. Dans R. Winkle-Wagner & A.M. Locks (Eds.), *Diversity and inclusion on campus : Supporting students of color in higher education (2nd ed.)* (pp. 81–109). Routledge.  
<https://www.taylorfrancis.com/books/mono/10.4324/9781351235228/diversity-inclusion-campus-rachelle-winkle-wagner-angela-locks>
- Collèges Ontario. (24 janvier 2025). *Colleges Ontario's 2025 pre-budget submission. Strengthening Ontario's resilience: Focusing investments for education and workforce preparedness*. <https://cdn.agilitycms.com/colleges-ontario/documents-library/document-files/1.%20CO%20Budget%20Submission%20-%202025.pdf>
- Cummins, P. A., Brown, J. S., Bahr, P. R., & Mehri, N. (2019). Heterogeneity of older learners in higher education. *Adult Learning*, 30(1), 23–33.  
<https://doi.org/10.1177/1045159518812077>
- Emploi et développement social Canada (EDSC). (8 janvier 2025). *Le gouvernement du Canada annonce une nouvelle prestation du Régime de pensions du Canada pour les étudiants* <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2025/01/le-gouvernement-du-canada-annonce-une-nouvelle-prestation-du-regime-de-pensions-du-canada-pour-les-etudiants.html>



- Finnie, R., Childs, S., & Qiu, T. (2012). *Persévérance aux études postsecondaires : Nouvelles données pour l'Ontario* Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur <https://heqco.ca/fr/pub/perseverance-aux-etudes-postsecondaires-nouvelles-donnees-pour-lontario/>
- Harrison, A. (2023). *Assurer la viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario*. Groupe d'experts sur la viabilité financière de l'enseignement postsecondaire. <https://www.ontario.ca/fr/page/assurer-la-viabilite-financiere-du-secteur-de-leducation-postsecondaire-de-lontario>
- Hunt, N. et Loxley, A. (2021). Student perspectives on integration in part-time, flexible higher education in Ireland; 'we don't socialise here'. *Journal of Further and Higher Education*, 45(4), 451–463. <https://doi.org/10.1080/0309877X.2020.1779677>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2025). *Travailler au Canada après l'obtention du diplôme Critères d'admissibilité généraux*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/admissibilite.html>
- Jamalof, P., Kamera, N., Morales, G., & Oladejo, E. (2022). *Mature students*. Ontario Undergraduate Student Alliance. [https://assets.nationbuilder.com/ousa/pages/77/attachments/original/1649342891/Mature\\_Students\\_2022\\_document.pdf?1649342891](https://assets.nationbuilder.com/ousa/pages/77/attachments/original/1649342891/Mature_Students_2022_document.pdf?1649342891)
- Kember, D., & Leung, D. Y. P. (2004). Relationship between the employment of coping mechanisms and a sense of belonging for part-time students. *Educational Psychology*, 24(3), 345–357. <https://doi.org/10.1080/0144341042000211689>
- Lee, N. E. (2017). The part-time student experience: Its influence on student engagement, perceptions, and retention. *Revue canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes*, 30(1), 1-18. <https://doi.org/10.56105/cjsae.v30i1.5392>
- Lopez-Rabson, T. S., & McCloy, U. (2013). *Understanding student attrition in the six Greater Toronto Area (GTA) colleges*. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur <https://heqco.ca/fr/pub/baccalaureats-des-colleges-et-des-universites-un-autre-regard-sur-les-couts/>



McKinney, L., Novak, H., Hagedorn, L. S., & Luna-Torres, M. (2019). Giving up on a course: An analysis of course dropping behaviors among community college students. *Research in Higher Education*, 60(2), 184–202.  
<https://link.springer.com/article/10.1007/s11162-018-9509-z>

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité. (2022a). *Manuel technique sur le modèle de financement des collèges du système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario*. Gouvernement de l'Ontario.

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité. (2022b). *Manuel technique sur le modèle de financement des universités du système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario*. Gouvernement de l'Ontario.

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité. (2023). *Enrolment reporting and audit procedures. Colleges of Applied Arts and Technology policy framework*. Gouvernement de l'Ontario.

Catalogue de données de l'Ontario. (2025). *Ensemble de données*. Gouvernement de l'Ontario.  
[https://data.ontario.ca/dataset/?keywords\\_en=Education+and+Training&organization=colleges-and-universities](https://data.ontario.ca/dataset/?keywords_en=Education+and+Training&organization=colleges-and-universities)

Commission ontarienne des droits de la personne (n.d.). *Éducation postsecondaire – Vue d'ensemble*. <https://www.ohrc.on.ca/fr/opportunity-succeed-achieving-barrier-free-education-students-disabilities/education-postsecondaire>

OntarioLearn. (2023). *Qu'est-ce qu'OntarioLearn?* <https://ontariolearn.com/>

Peters, B.A., & Draughon, G. (2017). Part-time students and performance-based funding 2.0 in United States public higher education. In H.C. Alphin Jr., J. Lavine & R.Y. Chan (Eds.), *Disability and Equity in Higher Education Accessibility* (pp. 153–176). IGI Global. <https://www.igi-global.com/gateway/chapter/180459>

Roemer, T. (2022, March 25). *Polytechnic institutions paved the way for microcredentials*. Polytechnics Canada. <https://polytechnicscanada.ca/news-events/news-articles/polytechnic-institutions-paved-the-way-for-microcredentials/>

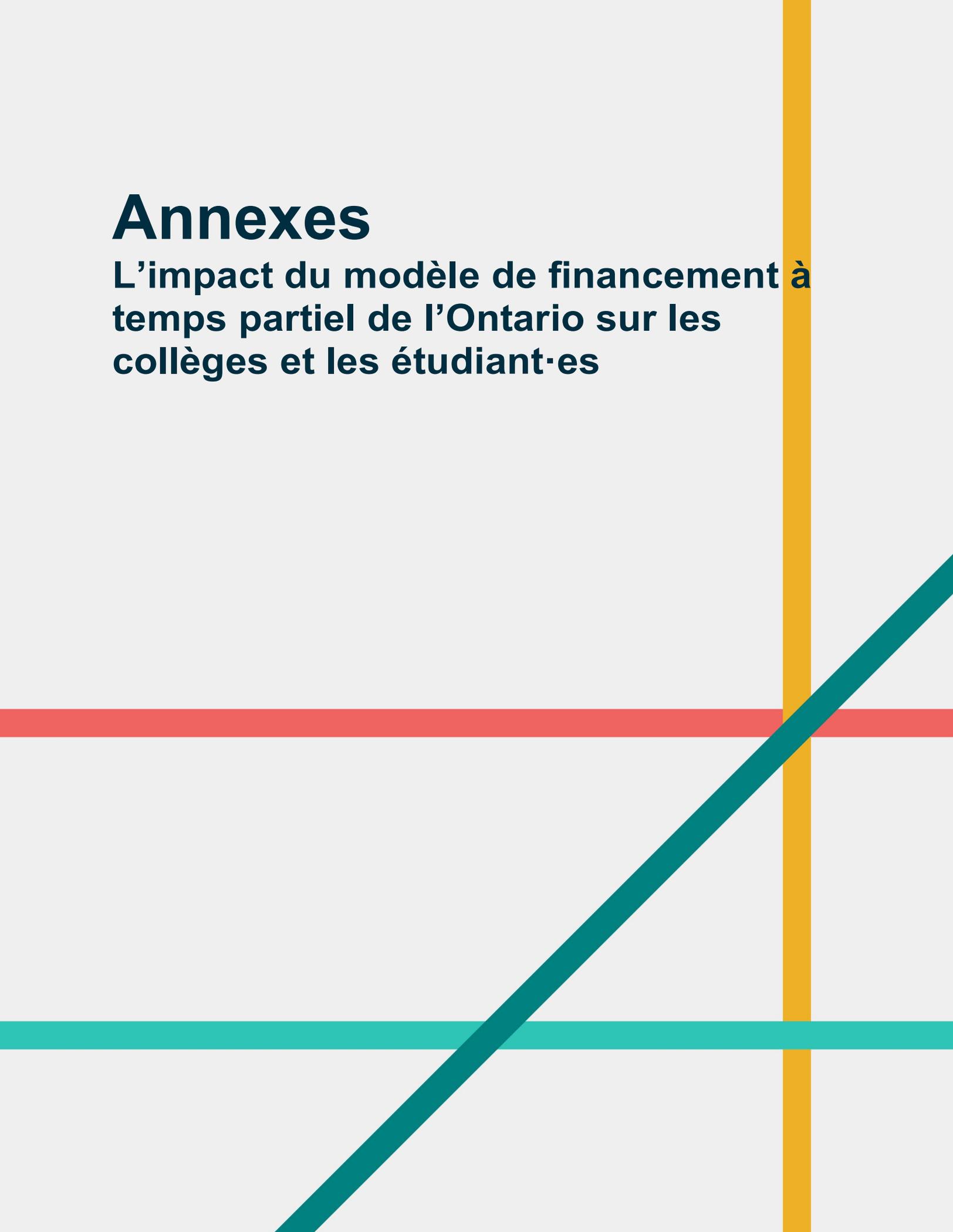


- Ryu, G. H. (2020). *An exploration of the experiences of post-secondary education for Ontario's multi-barriered female mature students* [Dissertation, University of Toronto].  
<https://www.proquest.com/docview/2468406523?sourcetype=Dissertations%20%20Theses>
- Snowdon, K. (2022). Baccalauréats des collèges et des universités : Un autre regard sur les coûts. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.  
<https://heqco.ca/fr/pub/baccalaureats-des-colleges-et-des-universites-un-autre-regard-sur-les-couts/>
- Statistiques Canada. (2024). Tableau 37-10-0018-01 : Inscriptions dans l'enseignement postsecondaire, par statut d'inscription, type d'établissement, statut de l'étudiant au Canada et genre [Tableau de données].  
[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3710001801&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3710001801&request_locale=fr)
- Groupe de travail sur le financement de l'activité à temps partiel. (1991). *Funding for part-time activity in Ontario's Colleges of Applied Arts and Technology*.
- Tinto, V. (1975). Dropout from higher education: A theoretical synthesis of recent research. *Review of Education Research*, 45(1), 89–125.  
<https://doi.org/10.3102/00346543045001089>
- Tinto, V. (1993). *Leaving college: Rethinking the causes and cures of student attrition*. University of Chicago Press.  
<https://www.bibliovault.org/BV.landing.epl?ISBN=9780226804491>



# Annexes

**L'impact du modèle de financement à temps partiel de l'Ontario sur les collèges et les étudiant·es**



# Annexe A : Tendances en matière de demandes et d'inscriptions

**Tableau A1**

*Demandes d'admission à l'OCAS à temps partiel, 2016-2023*

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Total des demandes d'admission à l'OCAS à temps partiel	2 491	2 630	2 836	4 220	8 657	11 072	12 053	12 627	56 586
Variation d'une année sur l'autre du nombre total de demandes d'études à temps partiel		5,6 %	7,8 %	48,8 %	105,1 %	27,9 %	8,9 %	4,8 %	
Nombre d'établissements utilisant l'OCAS pour les demandes d'études à temps partiel	8	9	13	14	15	15	18	17	

Source : OCAS, 2024

*Remarque* : Ce tableau comprend toutes les candidatures à temps partiel soumises par les candidat·es de l'échantillon, qui ont postulé via l'OCAS à au moins un programme à temps partiel et/ou à au moins un programme à temps plein à temps partiel. Les candidat·es peuvent postuler à un maximum de six programmes différents au cours d'un cycle de candidature. LOCAS ne traite les demandes que pour un sous-ensemble des collèges publics de l'Ontario, de sorte que ces chiffres représentent probablement un sous-dénombrement des demandes d'inscription dans les collèges à temps partiel de l'Ontario.

## Tableau A2

### Caractéristiques des candidat·es à l'OCAS à temps partiel, 2016-2023

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Candidat·es distincts à temps partiel	2 131	2 192	2 391	3 514	6 790	8 792	9 329	9 292	44 431
% indirect	87,4 %	89 %	91,8 %	91,1 %	92,4 %	91,4 %	91,1 %	92 %	91,3 %
% femmes, autres	76 %	75,9 %	76,6 %	75,2 %	78,1 %	76,7 %	74,7 %	75,8 %	76,2 %
% âgé de plus de 25 ans	54,7 %	55,2 %	58 %	58,7 %	65 %	66,8 %	67 %	69,1 %	64,6 %

Source : OCAS, 2024.

*Remarque* : Ces personnes se sont inscrites via l'OCAS à au moins un programme à temps partiel et/ou à au moins un programme à temps plein à temps partiel. L'OCAS ne traite les demandes que pour un sous-ensemble des collèges publics de l'Ontario, de sorte que ces chiffres représentent probablement un sous-dénombrement de la population des candidat·es aux études collégiales à temps partiel de l'Ontario. La catégorie « autre » comprend les personnes qui n'ont pas indiqué leur genre ou qui ont indiqué un genre non binaire. Ce groupe a été combiné avec la catégorie de genre « féminin » en raison de la petite taille des cellules, afin d'éviter toute divulgation accidentelle.

### Tableau A3

*Proportions d'inscriptions nationales dans les collèges de l'Ontario selon le statut d'inscription, 2018-2019–2022-2023*

Statut d'enregistrement	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Moyenne sur 5 ans
Temps plein	72,2 %	72,0 %	70,9 %	68,9 %	69,3 %	70,7 %
Temps partiel	27,8 %	28,0 %	29,1 %	31,1 %	30,7 %	29,3 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>					

Source : Statistique Canada, 2024

*Remarque* : Ce tableau présente les proportions d'inscriptions à temps partiel dans les collèges de l'Ontario pour les années universitaires 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement. Les proportions moyennes sur cinq ans pour les deux catégories sont incluses. Les filtres suivants de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) ont été sélectionnés : « Enseignement post-secondaire non tertiaire »; « Enseignement tertiaire de cycle court »; « Licence ou équivalent »; et « Sans objet »

### Tableau A4

*Proportions d'inscriptions internationales dans les collèges de l'Ontario par statut d'inscription, 2018-2019–2022-2023*

Statut d'enregistrement	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-22.	2022-2023	Moyenne sur 5 ans
Temps plein	86,1 %	86,7 %	88,6 %	91,6 %	92,9 %	89,2 %
Temps partiel	13,9 %	13,3 %	11,4 %	8,4 %	7,1 %	10,8 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>					

Source : Statistique Canada, 2024

*Remarque* : Ce tableau présente les proportions d'inscriptions internationales à temps partiel dans les collèges de l'Ontario pour les années universitaires 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement. Les proportions moyennes sur cinq ans pour les deux catégories sont incluses. Les filtres suivants de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) ont été sélectionnés : « Enseignement post-secondaire non tertiaire »; « Enseignement tertiaire de cycle court »; « Licence ou équivalent »; et « Sans objet »



## Tableau A5

*Proportions de l'effectif national à temps partiel des collèges de l'Ontario selon l'admissibilité au financement, 2019-2020 et 2023-2024*

Admissibilité au financement	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne sur 5 ans
Financement admissible	97,3 %	96,0 %	95,9 %	96,0 %	97,0 %	96,4 %
Financement inadmissible	2,7 %	4,0 %	4,1 %	4,0 %	3,0 %	3,6 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>					

Source : Postsecondary Enrolment Sandbox MCUERS (données vérifiées, mise à jour du 4 mars 2025), Open SIMS.

*Remarque* : Ce tableau présente les proportions de l'effectif à temps partiel des collèges nationaux de l'Ontario par admissibilité au financement pour les exercices 2019-2020 à 2023-2024 inclusivement. Les proportions moyennes sur cinq ans pour les deux catégories sont incluses. Pour la catégorie « Financement admissible », les filtres suivants ont été appliqués pour l'inscription « Temps partiel » : « Financement d'un programme de formation continue admissible » et « Dans un cours qui a un numéro d'activité de formation continue ». Pour la catégorie « Financement non admissible », les filtres suivants ont été appliqués pour l'inscription « Temps partiel » : « Conseil d'administration »; « Soins infirmiers en collaboration »; « Recouvrement intégral des coûts »; et « Frais de scolarité réduits ». Pour le filtre « Statut d'immigration », tous les types « national » ont été sélectionnés (« Coop », « admissible » et « Autre »).

## Tableau A6

*Proportions de l'effectif national admissible au financement à temps partiel de l'Ontario par groupe d'âge, 2019-2020 et 2023-2024*

Groupe d'âge	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne sur 5 ans
0-19.	6,7 %	6,4 %	6,3 %	7,4 %	8,2 %	7,0 %
20-24.	26,7 %	27,2 %	25,8 %	25,4 %	26,0 %	26,2 %
25-34.	31,3 %	32,4 %	31,8 %	31,2 %	30,1 %	31,4 %



35+	35,3 %	34,0 %	36,0 %	36,1 %	35,8 %	35,4 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>					

Source : Postsecondary Enrolment Sandbox MCUERS (données vérifiées, mise à jour du 4 mars 2025), Open SIMS.

*Remarque* : Ce tableau présente les proportions de l'effectif à temps partiel admissible au financement des collèges nationaux de l'Ontario, par groupe d'âge, pour les exercices 2019-2020 à 2023-2024 inclus. Les proportions moyennes sur cinq ans pour chaque catégorie sont incluses. Les filtres suivants ont été appliqués à l'inscription « temps partiel » : « Financement d'un programme de formation continue admissible » et « Dans un cours qui a un numéro d'activité de formation continue » Pour le filtre « Statut d'immigration », tous les types « national » ont été sélectionnés (« Coop », « admissible » et « Autre »).

## Tableau A7

*Proportions d'inscriptions nationales à temps partiel dans les collèges de l'Ontario, par genre, 2018-2019 et 2022-2023*

Genre	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Moyenne sur 5 ans
Homme	39,2 %	38,6 %	36,5 %	36,4 %	38,3 %	37,8 %
Femme et genre inconnu	60,8 %	61,4 %	63,5 %	63,6 %	61,7 %	62,2 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>					

Source : Statistique Canada, 2024

*Remarque* : Ce tableau présente les proportions d'inscriptions à temps partiel dans les collèges de l'Ontario, par sexe, pour les années universitaires 2018-2019 à 2022-2023 incluses. Les proportions moyennes sur cinq ans pour les deux catégories sont incluses. Depuis octobre 2021, Statistique Canada compte trois catégories de genre : Homme, femme et personne non binaire. Toutefois, pour ce tableau, Statistique Canada (2024) note qu'« en raison du faible nombre de réponses, la catégorie 'Personne non binaire' a été regroupée dans la catégorie 'Sexe inconnu' à des fins de diffusion » En raison du faible nombre de réponses de la catégorie « genre inconnu », ce tableau a combiné les catégories « femme » et « genre inconnu » afin d'éviter toute divulgation accidentelle. Les filtres suivants de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) ont été sélectionnés : « Enseignement post-secondaire non tertiaire »; « Enseignement tertiaire de cycle court »; « Licence ou équivalent »; et « Sans objet »



## Tableau A8

*Proportions de l'effectif masculin national admissible au financement des collèges de l'Ontario à temps partiel, par groupe d'âge, 2019-2020 et 2023-2024*

Groupe d'âge	Genre	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne sur 5 ans
0-19.	Homme	8,2 %	8,2 %	7,7 %	9,3 %	10,1 %	8,7 %
20-24.	Homme	32,0 %	33,7 %	32,7 %	31,6 %	31,9 %	32,4 %
25-34.	Homme	29,7 %	30,3 %	30,3 %	30,0 %	29,3 %	29,9 %
35+	Homme	30,1 %	27,8 %	29,2 %	29,1 %	28,7 %	29,0 %
<b>Total</b>		<b>100 %</b>					

Source : Postsecondary Enrolment Sandbox MCUERS (données vérifiées, mise à jour du 4 mars 2025), Open SIMS.

Remarque : Alors que Statistique Canada utilise les catégories « homme », « femme » et « genre inconnu », le MCUERS utilise les catégories « homme », « femme », « autre » et « non divulgué ». Ce tableau présente les proportions de l'effectif à temps partiel admissible au financement des collèges nationaux de l'Ontario par groupe d'âge et par catégorie de genre « masculin » pour les exercices 2019-2020 à 2023-2024 inclus. Les proportions moyennes sur cinq ans pour chaque catégorie sont incluses. Les filtres suivants ont été appliqués à l'inscription « temps partiel » : « Financement d'un programme de formation continue admissible » et « Dans un cours qui a un numéro d'activité de formation continue ». Pour le filtre « Statut d'immigration », tous les types « national » ont été sélectionnés (« Coop », « admissible » et « Autre »).



**Tableau A9**

*Proportions de l'effectif féminin national et diversifié selon le genre, par groupe d'âge, pour le financement à temps partiel des collèges de l'Ontario, 2019-2020 et 2023-2024*

Groupe d'âge	Genre	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne sur 5 ans
0-19.	Femme, autre, non divulgué	5,8 %	5,3 %	5,5 %	6,2 %	6,9 %	5,9 %
20-24.	Femme, autre, non divulgué	23,1 %	23,3 %	21,8 %	21,4 %	22,0 %	22,3 %
25-34.	Femme, autre, non divulgué	32,3 %	33,7 %	32,7 %	31,9 %	30,6 %	32,2 %
35+	Femme, autre, non divulgué	38,8 %	37,7 %	40,0 %	40,5 %	40,5 %	39,5 %
<b>Total</b>		<b>100 %</b>					

Source : Postsecondary Enrolment Sandbox MCUERS (données vérifiées, mise à jour du 4 mars 2025), Open SIMS.

*Remarque* : Ce tableau présente les proportions de l'effectif à temps partiel admissible au financement des collèges canadiens par groupe d'âge et les catégories de genre « féminin », « autre » et « non divulgué » pour les exercices 2019-2020 à 2023-2024 inclusivement. Les genres « autre » et « non divulgué » représentaient un petit nombre de cellules et ont été regroupés avec le genre « féminin » afin d'éviter toute divulgation accidentelle. Les proportions moyennes sur cinq ans pour chaque catégorie sont incluses. Les filtres suivants ont été appliqués à l'inscription « temps partiel » : « Financement d'un programme de formation continue admissible » et « Dans un cours qui a un numéro d'activité de formation continue ». Pour le filtre « Statut d'immigration », tous les types « national » ont été sélectionnés (« Coop », « admissible » et « Autre »). Les totaux peuvent ne pas être égaux à 100 % en raison des arrondis.



## Tableau A10

*Proportions d'inscriptions à temps partiel dans les collèges canadiens de l'Ontario par domaine d'études 2018-2019 et 2022-2023*

Domaine d'études	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Moyenne sur 5 ans
SACHES	37,3 %	37,4 %	42,9 %	40,4 %	39,6 %	39,5 %
STGM	6,9 %	8,5 %	8,9 %	7,7 %	8,9 %	8,2 %
Autres	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,5 %	0,2 %
Non classé	55,6 %	53,9 %	48,0 %	51,8 %	51,0 %	52,1 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>					

Source : Statistique Canada, 2024

*Remarque* : Ce tableau présente les proportions des domaines d'études des collèges nationaux de l'Ontario pour les inscriptions à temps partiel pour les années universitaires 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement. Les inscriptions sont basées sur les étudiant·es inscrit·es à la date de référence de l'automne (entre le 30 septembre et le 1er décembre). Les étudiant·es qui ne sont pas inscrit·es à la date de référence sont exclu·es, ce qui a un impact plus important sur les étudiant·es des collèges, car ces derniers accueillent des étudiant·es de façon continue et ont des programmes plus courts (Statistique Canada, 2024). Les inscriptions sont basées sur le nombre de programmes et non sur le nombre d'étudiant·es. Si un·e étudiant·e est inscrit·e programme à la date de référence, tous ses programmes sont pris en compte dans le décompte (Statistique Canada, 2024). Les proportions moyennes sur cinq ans pour chaque catégorie sont incluses. Les filtres suivants de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) ont été sélectionnés : « Enseignement post-secondaire non tertiaire »; « Enseignement tertiaire de cycle court »; « Licence ou équivalent »; et « Sans objet ». Les totaux peuvent ne pas être égaux à 100 % en raison des arrondis.



## Annexe B : Formules de calcul des unités de financement pondérées des collèges à temps plein et à temps partiel

Temps plein	Temps partiel
<p style="text-align: center;"><math>WFU_{FT} = FTE_{FT} \times WT \times (AD)</math></p> <p>Où :</p> <p><b>ET<sub>PT</sub></b> = Le FTE (ETP – Équivalent à temps plein) à temps plein est calculé en multipliant la durée du trimestre par l'effectif et en divisant par la durée du programme</p> <p><b>DA</b> = Facteur de degré appliqué : 1,025</p> <p><b>WT</b> = Le WT (poids) du programme attribué par le ministère et cohérent pour chaque code MFCU</p>	$WFU_{PT} = \frac{0.25 \times SCH}{700} \times \text{Implicit WT} + \frac{0.75 \times SCH}{1,120} \times 1.1$ <p>Où :</p> <p><b>SCH</b> = Le SCH (student contact hour) est une unité représentant un·e étudiant·e inscrit·e à une heure d'enseignement obligatoire.</p> <p><b>Pondération implicite (WT)</b> = Rapport entre l'UFP à temps plein et l'ETP à temps plein calculé pour chaque collège</p> $\left( \frac{\sum WFU_{FT}}{\sum FTE_{FT}} \right)$

Source : MCURES, 2023.



# Annexe C : Tableaux de données d'entretien

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des résultats des entretiens avec les représentant·es du secteur. Le nombre de références correspond au nombre de fois où les descriptions de la première colonne apparaissent dans l'ensemble des transcriptions d'entretien. Le nombre de cas fait référence au nombre d'entretiens dans lesquels ces descriptions sont apparues.

**Tableau C1**

*Nombre de références et de cas pour la question de recherche : « Qui sont les étudiant·es à temps partiel et pourquoi ce choix? »*

	Nombre de référence	Nombre de cas
Accessibilité	95	16
Options disponibles	40	11
Emploi	28	14
Formation professionnelle	28	14
Avancement de la carrière	20	10
Responsabilités familiales	16	10
Personnes à charge	13	9
Augmentation des inscriptions à temps partiel	9	7
Abordabilité	9	7
Demande accrue d'inscriptions à temps partiel	8	6
Changements de carrière	8	6
Flexibilité de l'horaire	7	7



Étudiant·es nationaux	6	5
Évolution dans le temps pour les étudiant·es nationaux	5	4
Étudiant·es avec handicap	5	4
Étudiant·es internationaux	3	3
Soins	1	1

Source : Entretiens du COQES avec des représentants de collèges de l'Ontario, n=19.

## Tableau C2

*Nombre de références et de cas pour la question de recherche : « Quels sont les impacts du modèle de financement à temps partiel de MCUERS sur les collèges? »*

	Nombre de référence	Nombre de cas
Développement de programmes à temps partiel	29	16
Offres et stratégie en matière de temps partiel	24	17
Ressources en personnel	21	10
Étudiant·es à temps partiel dans des programmes à temps plein	19	14
Marketing et recrutement	18	11
Infrastructure de données	14	8
Programmes à forte demande ou à coût élevé	13	7
Programmes autonomes à temps partiel	7	6

Source : Entretiens du COQES avec des représentants des collèges de l'Ontario, n-19.



**Tableau C3**

*Nombre de références et de cas pour la question de recherche : « Quel est l'impact du modèle de financement à temps partiel de MCUERS sur les étudiant·es? »*

	Nombre de référence	Nombre de cas
Administration du programme	38	15
Progression des cours	23	12
Achèvement	15	10
Accès limité aux services	15	9
Accès à l'aide financière	15	8
Persistance	13	9
Questions relatives à l'inscription et à l'enregistrement	12	9
Soutien et services (identiques que pour les étudiant·es à temps plein)	12	11
Paiement des frais annexes (différents que pour les étudiant·es à temps plein)	10	9
Soutien et services (identiques que pour les étudiant·es à temps plein)	6	5
Sensibilisation et utilisation des services	6	5
Isolement et absence de communauté	5	4
Paiement des frais annexes (identiques que les étudiant·es à temps plein)	5	5

Source : Entretiens du COQES avec des représentants de collèges de l'Ontario, n=19.

